

Logo Mairie
+ CCAS



Les permanences en mairie continuent

Venez
comparer

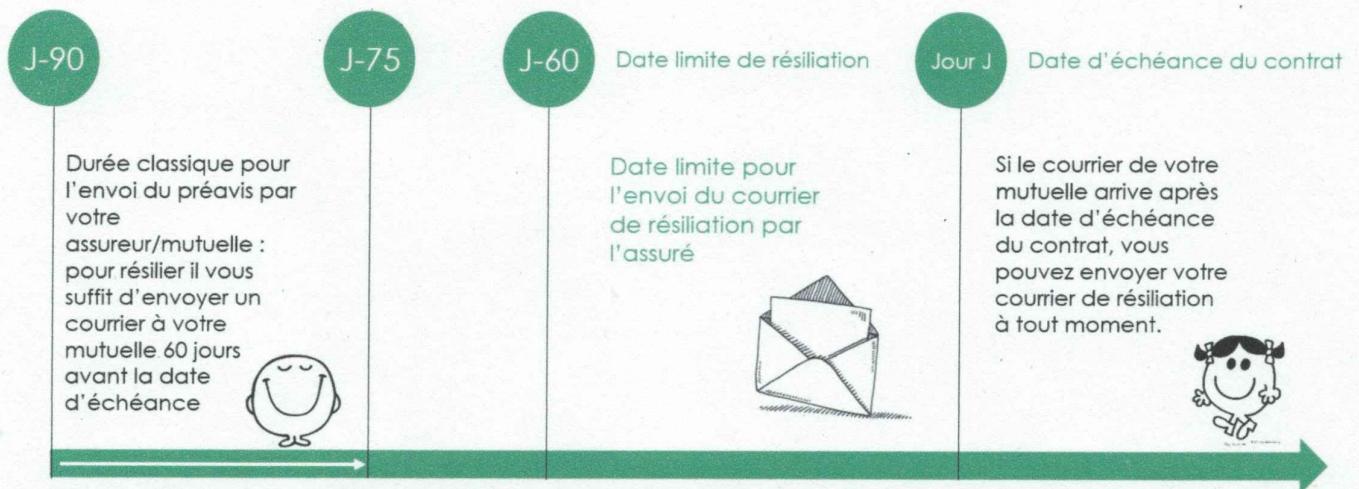
Pour prendre rendez-vous :
Mme Dominique PELTIER
04 72 60 13 08
mutuellemontsdor@mtrl.fr



Après le 31 octobre 2016 ? IL N'EST PAS TROP TARD !

Dans le cadre de l'application de la Loi Chatel :

A réception de votre échéancier ou appel à cotisation de la part de votre mutuelle actuelle, vous disposez d'un délai de **20 jours** pour résilier votre contrat.



Si le courrier (appel à cotisation, échéancier) de votre mutuelle arrive dans cette période, vous avez **20 jours calendaires** à partir de la date d'envoi (cachet de la Poste faisant foi) pour envoyer votre courrier de résiliation.

Plus d'informations lors des rendez-vous avec le conseiller MTRL

Pied de page Mairie / coordonnées contact Mairie